

# la fāBRIQUE

INCUBATEUR, PÉPINIÈRE  
ET HÔTEL D'ENTREPRISES  
DU VAL DE BIÈVRE

## INFORMATION COLLECTIVE SUR LA CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

### **Bureaux**

11-13 avenue de la Division Leclerc  
94234 Cachan Cedex  
01 49 84 85 85  
contact@lafabrique-valdebievre.fr  
www.lafabrique-valdebievre.fr

### **Adresse postale**

Communauté d'agglomération  
de Val de Bièvre  
7-9 avenue François Vincent Raspail  
94114 Arcueil cedex  
www.agglo-valdebievre.fr



## GUIDE DU TRAVAIL

Vous avez décidé de créer ou de reprendre une entreprise. Cette démarche ne s'improvise pas mais doit être réfléchie.

Pour cela, la communauté d'agglomération de Val de Bièvre a mis en place un dispositif d'aide et d'accompagnement des porteurs de projets.

Ce document vous présente de façon très succincte les éléments abordés en réunion d'information collective. Vous pouvez le compléter durant cette réunion.

Par la suite, cette trame sera reprise point par point avec vous en entretiens individuels afin de construire votre projet et d'en valider la faisabilité.

Le but est de construire un business plan, c'est-à-dire un dossier rédigé, qui présente l'ensemble de votre projet. Ce document sera indispensable pour valider le réalisme de votre projet et pour faire une demande de financement.

### Définition du projet

#### 1 - L'étude de marché

C'est un élément essentiel de la préparation du projet car sans clientèle, il n'y a pas d'entreprise possible !

Définir avec précision quelle sera <i>son offre et sa clientèle</i>
Se positionner face à la <i>concurrence</i>
Définir un niveau de <i>prix</i> acceptable par ses futurs clients

Déterminer et chiffrer les premières **actions commerciales** qui seront nécessaires pour capter sa clientèle

Obligations, réglementations

## 2 – Les comptes prévisionnels : l'étude de la faisabilité financière du projet

Cette étape consiste à traduire, en termes financiers, tous les éléments réunis et à vérifier la viabilité du projet.

### Le plan de financement de départ :

Il répond en chiffres à la question suivante : quels sont mes besoins pour démarrer mon activité ?

Besoins TTC	€	Ressources TTC	€
<i>Frais d'établissements</i> (immatriculation, parution officielle, ...)		<i>Apport personnel</i> (nature, numéraire)	
<i>Investissements</i> (matériel, travaux, mobilier...)		<i>Prêt</i> (banque,...)	
<i>Besoins en fond de roulement (BFR)</i> (stock, délais de paiement)		<i>Aides financières diverses</i> (voir point 4)	
Total		Total	

### Le plan de Trésorerie

Il répond à la question : comment évolue mon activité mois par mois, en termes de trésorerie ?

	Janv	Fév	Mars	Avril	....
<i>Chiffre d'affaires</i>					
<i>Marchandises</i>					
<i>Charges</i>					
<i>Salaires</i>					
Solde					

Fixer un ordre de grandeur de *chiffre d'affaires* prévisionnel

## **Le compte de résultat**

Il répond à la question : est-ce que l'activité génère du profit ?

<b>Charges d'exploitation (HT)</b>		<b>Produits d'exploitation (HT)</b>	
<i>Charges variables</i> (marchandises)		<i>Ventes de produits ou services</i>	
<i>Charges fixes</i> (assurance, téléphone, publicité, loyer, salaire, cotisations sociales,...)			
<i>Taxes, impôts</i>			
<b>Total €</b>		<b>Total €</b>	

$$\text{PRODUITS} - \text{CHARGES} = \text{BENEFICES (OU PERTES)}$$

### **3 - Les choix stratégiques, juridiques et fiscaux qui en découlent**

Quelle que soit l'importance et la nature de l'activité envisagée, le choix d'une structure juridique adaptée au projet doit être effectué : **entreprise individuelle ou société ?**

Le choix du statut juridique
Régime social

Régime fiscal

#### 4 - Les aides

Tableau extrait du site [www.apce.com](http://www.apce.com). – Agence Pour La Création d'Entreprise

Aides s'adressant directement au créateur
<p>‣ <b>Prêt à taux zéro et sans garantie Nacre</b> (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'Entreprise).</p> <p>Montant : 1 000 € à 10 000 € Durée : 1 à 5 ans Conditions à remplir par l'emprunteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de financement validé dans le cadre du parcours Nacre,</li> <li>- Signature du Contrat de Prêt à taux zéro ;</li> <li>- Mise en place d'un prêt bancaire (ou assimilé) complémentaire et de services bancaires professionnels de qualité.</li> </ul>
<p>‣ <b>Versement des allocations chômage sous forme de capital.</b> Cette <a href="#">aide de Pôle emploi</a>, qui permet de recevoir 45 % du reliquat de ses droits en deux versements sous forme de capital, concerne les demandeurs d'emploi indemnisés créant ou reprenant une entreprise.</p>
<p>‣ <b>Aide à la création d'entreprise par des personnes handicapées</b> demandeurs d'emploi Montant maximum : 6 000 euros. <a href="#">Agefiph</a></p>
<p>‣ <b>Prêts d'honneur</b> accordés par les fondations, associations, clubs de créateurs, etc. pour la constitution des fonds propres. Les ressources peuvent provenir de particuliers ou d'entreprises (avec déduction fiscale pour les donateurs). Prêts et dons ou participations accordés par certaines entreprises dans le cadre de l'essaimage ou par leurs filiales "sociétés de reconversion".</p>
<p>‣ <b>Concours pour la création d'entreprises</b> organisé par les collectivités locales, Fondations, entreprises...</p> <p><b>Dispositif <a href="#">Envi d'Agir / Défi Jeunes</a></b> : pour les jeunes ou groupes de jeunes, sans emploi, de 18 à 30 ans inclus. Montants variables selon les régions.</p>
<p>‣ <b>Crédits solidaires</b> accordés par l'<a href="#">Adie</a>, la <a href="#">Nef</a> ou les Caisses Solidaires</p>

Aides s'adressant à l'entreprise nouvellement créée

► **Prise de participation par des organismes de capital risque solidaire :**

- [Garrigue](#)
- [Love money pour l'emploi](#)
- [FinanCités](#)
- Clubs "[Cigale](#)"
- Prise de participation de "[business angels](#)" (investisseurs particuliers)

Prêts à moyen ou long terme  
Voir rubrique "financements" du site de l'APCE

► [Prêt à la création d'entreprise](#) (PCE) pour les entreprises, personnes physiques ou morales, en phase de création, n'ayant pas encore bénéficié d'un financement à moyen ou long terme : prêt compris entre 2 000 et 7 000 euros, intervenant en co-financement d'une banque, sans garantie ni caution personnelle : [OSEO](#)

#### 4 – Sites internet utiles

[www.agglo-valdebièvre.fr](http://www.agglo-valdebièvre.fr) : le site de la communauté d'agglomération et les informations utiles sur le service de développement économique.

[www.apce.com](http://www.apce.com) : la création d'entreprise en long, en large et en travers...

[www.creersaboite.com](http://www.creersaboite.com) : site dédié au créateur et repreneur d'entreprise d'Ile de France

[www.franceactive.org](http://www.franceactive.org) : demander une garantie d'emprunt bancaire,

[www.vmapif.fr](http://www.vmapif.fr) : France Active dans le Val de Marne : trouver un prêt d'honneur dans le 94

[www.lafabrique-valdebièvre.fr](http://www.lafabrique-valdebièvre.fr) : site de la IPHE (Incubateur, Pépinière, Hôtel d'Entreprises)

#### 6 – Conseil personnalisé

**A la suite de cette réunion d'information collective, la communauté d'agglomération vous propose un accompagnement personnalisé lors duquel vous pourrez bénéficier de conseils pour mener à bien votre projet. BGE Adil et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne ont signé une convention avec la communauté d'agglomération de Val de Bièvre pour vous permettre de bénéficier du soutien le plus complet.**



Au service de l'initiative et de ceux qui la portent et l'appuient depuis 1980, BGE Adil (ensemBLE pour aGir et Entreprendre) s'est donnée pour mission d'accompagner dans leur projet les créateurs et les développeurs d'activité.

Que ce soit les futurs créateurs, les futurs repreneurs ou les dirigeants en poste, elle est présente à tous les stades de leur projet : elle accompagne l'initiative individuelle et collective.

Elle œuvre pour que la réalisation de projets soit une réalité accessible.

Depuis sa création, c'est plusieurs dizaines de milliers de porteurs de projets de création ou de développement qui ont pris contact avec l'ADIL, afin de trouver, dans le cadre de nos interventions, l'appui nécessaire depuis l'émergence de l'idée jusqu'à la réalisation du projet, de son premier développement ainsi que de sa consolidation.

Pour mener à bien sa mission, BGE Adil a investi et maîtrise depuis plus de 30 ans les métiers du conseil, de la formation et des études en création et développement d'activité auprès des entrepreneurs et de leur environnement, avec une action prioritaire auprès des publics et structures souhaitant créer leur ou des emplois à travers la réalisation de leur projet.

Précurseur dans son domaine d'intervention, BGE Adil bénéficie d'un savoir-faire lui permettant d'être référencée comme un véritable relais des politiques publiques et privées de soutien à la création et développement d'activité.

BGE Adil ne cesse dans le cadre de sa mission de développer des dispositifs, des méthodes et des outils au service des créateurs et des territoires pour les mettre à disposition des acteurs concernés.



**Un conseiller de BGE Adil est présent sur rendez-vous les mardis toute la journée et mercredis matin.**

---



Vous vous apprêtez à créer ou reprendre une entreprise artisanale et vous vous posez un certain nombre de questions :

Mon projet est-il réalisable? Ai-je ciblé les bons clients? Ai-je choisi la bonne forme juridique? Combien faut-il pour démarrer? Quel sera mon régime d'imposition?

Pour faciliter votre création et vous accompagner à chaque étape de votre vie professionnelle, un conseiller de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de

Marne vous guide pas à pas dans votre parcours en 4 étapes essentielles et vous propose un suivi adapté à vos besoins :

- ✦ Vous orienter.
- ✦ Vous aider à élaborer votre projet.
- ✦ Optimiser votre démarrage.
- ✦ Favoriser votre évolution future.

Ces entretiens permettent de clarifier les démarches concernant le projet et d'évaluer l'état d'avancement de ce dernier. Des orientations pourront être proposées au créateur pour l'aider à développer ou valider son projet.

Pour valider la cohérence du projet, il est souvent nécessaire de réunir certaines informations plus ou moins techniques ou compléter certains dossiers.



Ceci est d'autant plus vrai si on doit faire appel à un financement extérieur. Ces entretiens permettent également de formaliser les différentes demandes ou dossiers nécessaires à la validation du projet.

De plus, le centre de formalités des entreprises implanté à la pépinière d'entreprises du Val de Bièvre(CFE) permet aux entreprises de souscrire à la pépinière, les déclarations auxquelles elles sont tenues par les lois et règlements dans les domaines juridique, administratif, social, fiscal et statistique afférentes à leur création, aux modifications de leur situation et à la cessation de leur activité.

Enfin, si vous recherchez un local pour débiter votre activité, la CMA dispose aussi d'une bourse de locaux.



**Un conseiller de la CMA 94 est présent sur rendez-vous les lundis après-midi.**

## **7 – Le centre ressources pour entreprendre**

La communauté d'agglomération de Val de Bièvre met à disposition de tous les porteurs de projets du territoire un centre de ressources situé à La Fabrique- Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises- offrant les conditions de travail adéquates pour la réalisation des projets d'entreprises.

Vous pouvez sur un même lieu bénéficier dans un cadre professionnel de toutes les ressources nécessaires à la concrétisation de votre projet :

- salle de travail,
- PC avec accès internet
- téléphone, fax
- ressources documentaires
- presses spécialisées (Capital, Challenge, l'Entreprise, Management, les Echos, ...)

**Le centre est ouvert sur demande de 9h30 à12h00 et de 13h30 à17h30**

**Pour toute question relative au projet de création, l'équipe d'accueil est disponible du lundi au vendredi**

**Prise de rendez-vous, informations :**

**Tél. : 01 49 84 85 37**

***La FABRIQUE (Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises du Val de Bièvre)  
11/13 avenue de la Division Leclerc  
94230 CACHAN***